

Fonds réparation : **label « QualiRépar »**,  
**prochaine étape vers le « bonus réparation »**

Paris, le 16 février 2022 : **Nouvellement auditionné par les services de l'État le jeudi 10 février dernier, ecosystem est prêt à déployer le fonds réparation prévu par la loi AGEC\*. Avec une enveloppe de 410 millions d'euros sur six ans, la réussite du fonds réparation repose sur deux piliers que sont la création d'un réseau de professionnels de qualité labellisés « QualiRépar » et une incitation financière attractive pour le consommateur. L'éco-organisme rappelle que le fonds doit avant tout, réellement inciter les consommateurs à faire réparer leurs équipements électriques et mobiliser largement les réparateurs.**

**« QualiRépar » : un point de repère pour le consommateur**

Pour construire un réseau représentatif des professionnels de la réparation et présent sur tout le territoire français, les réparateurs sont invités à rejoindre le réseau « QualiRépar ». Attribué par des organismes certificateurs indépendants, le label « QualiRépar » va permettre à tous les professionnels de la réparation d'appartenir à un réseau d'experts qualifiés, en mesure de proposer le fameux « bonus réparation » aux consommateurs.



Obtenu pour une période de 3 ans, le label « QualiRépar » est basé sur un référentiel élaboré avec un organisme certificateur indépendant.

Le référentiel a été conçu de façon à être non discriminatoire quelle que soit la taille du réparateur candidat et ainsi donner les mêmes chances aux artisans qu'aux grandes entreprises.

L'objectif consiste bien à labelliser tous les réparateurs capables d'offrir un service et une réparation de qualité aux consommateurs et donc d'élargir l'offre de réparation, en rendant visible de nombreux acteurs qui respectent les exigences de la profession.

Pour mobiliser largement les 20 000 professionnels de la réparation et notamment les 14 000 TPE du secteur, ecosystem prévoit de guider et de faciliter l'accès au label. Site et sessions d'information, partage d'expérience et prise en charge des coûts de labellisation (hors frais d'instruction du dossier de candidature), ecosystem s'engage à accompagner les professionnels sur le parcours de la labellisation. L'objectif à court terme est de constituer un réseau de minimum 1 500 réparateurs pour être en mesure d'ouvrir à partir de septembre prochain le « bonus réparation » aux consommateurs.

**Nathalie Yserd, directrice générale d'ecosystem** précise : *« Notre ambition sur ce dispositif anti-gaspillage est forte, notre engagement auprès des professionnels et nos efforts pour les Français doivent également l'être. Il ne s'agit pas d'un galop d'essai mais de construire un réseau de professionnels dès 2022, qui pourront réaliser 20% de réparations additionnelles, soit près de 2 millions de réparations supplémentaires chaque année ».*

**Un gage de confiance et de proximité**

Grâce au label et réseau « QualiRépar », les consommateurs vont pouvoir rapidement et facilement identifier les professionnels certifiés via un annuaire des réparateurs. Ils vont ainsi pouvoir s'orienter vers une solution « réparation » pour leurs équipements hors garantie et bénéficier d'une aide financière

déduite de leur facture, par un professionnel fiable et compétent. L'aide financière déduite de la facture, de manière transparente, sera remboursée par l'éco-organisme, après vérification de pièces justificatives prouvant que l'équipement du consommateur a bien été réparé.

Prêt depuis plusieurs semaines à ouvrir la labellisation des réparateurs à grande échelle et sur tout le territoire, ecosystem attend la parution du nouvel arrêté ministériel, qui doit entériner les modalités d'application du fonds réparation. Loin de considérer le fonds comme une expérimentation, l'éco-organisme entend donner un signal fort aux consommateurs et aux professionnels de la réparation, dès aujourd'hui, pour limiter le gaspillage et allonger la durée de vie des équipements électriques.

**Pour plus d'information : [www.ecosystem.eco/label-qualirepar](http://www.ecosystem.eco/label-qualirepar)**

**Contact presse :**

Mélissa Bire – **06 50 02 16 38** [mbire@agence-cia.com](mailto:mbire@agence-cia.com)

**A propos :** ecosystem est un **éco-organisme**, c'est-à-dire que nous sommes une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour **la collecte et le recyclage** sous forme de **nouvelles matières premières, dépolluées et réutilisables**, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers et professionnels, des lampes et des petits extincteurs.

Nous sommes aussi une **entreprise à mission** depuis le 24 juin 2021 et notre raison d'être, la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé, est désormais déclinée en 5 objectifs sociaux et environnementaux mesurables.

**Recycler, c'est protéger :** [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco) / LinkedIn [@ecosystem](https://www.linkedin.com/company/ecosystem) / Facebook [@ecosystem.eco](https://www.facebook.com/ecosystem.eco) / Twitter [ecosystem.eco](https://twitter.com/ecosystem.eco) / Instagram [@ecosystem.eco](https://www.instagram.com/ecosystem.eco)